

Carte De Debit AfrAsia

Termes et Conditions

Prenant effet en Aout 2022

Termes et Conditions relatives à la carte de débit d'AfrAsia Bank

1. Introduction

- (a) Les termes et conditions énoncés dans la présente sont applicables à la carte de débit Visa émise par AfrAsia Bank à votre nom.
- (b) Ces termes et conditions doivent être lues en conjonction avec les Conditions Générales d'AfrAsia Bank Limited (les « **Conditions Générales** »), le formulaire de demande de carte de débit Visa d'AfrAsia Bank et le formulaire de demande d'ouverture de compte, qui s'appliquent à la carte de débit Visa d'AfrAsia Bank.

En cas de contradiction constatée entre ces termes et conditions et les Conditions Générales ou tout autre accord conclu entre vous et AfrAsia Bank Limited, les clauses de ces **termes et conditions relatives à la carte de débit d'AfrAsia Bank** prévaudront.

2. Définitions et Interprétations

Les titres figurant dans les présents termes et conditions n'y sont inclus qu'à des fins de référence. Le masculin englobe les genres féminin et neutre ; le singulier englobe le pluriel et inversement ; et les personnes physiques incluent les entités. Les termes suivants sont définis comme suit :

- (a) « **Compte** » désigne le compte bancaire au nom du Titulaire de la Carte (que celui-ci soit individuel ou joint avec une autre personne) indiqué sur le formulaire de demande de carte de débit ;
- (b) « **Accord** » désigne les présents termes et conditions, tels qu'amendés de temps à autre, régissant l'utilisation de la Carte ;
- (c) « **DAB** » désigne les distributeurs automatiques de billets affichant le logo Visa, localement et à l'étranger, et/ou tout autre distributeur automatique de billets permettant de réaliser des opérations avec la Carte ;
- (d) « **Banque** », « **AfrAsia Bank** », « **nous** » et « **notre** » désignent AfrAsia Bank Limited ;
- (e) « **Carte** » désigne la carte de débit Visa d'AfrAsia Bank émise à votre nom par la Banque, incluant tout renouvellement ou remplacement ;
- (f) « **Titulaire de Carte** » ou « **Titulaire de la Carte** » ou « **vous** » ou « **votre** » désignent la personne qui a reçu la Carte et est autorisée à utiliser la Carte dans les conditions prévues dans le présent Accord ;
- (g) « **Transaction sans contact** » désigne tout achat effectué à l'aide de la Carte, utilisant l'identification par radiofréquences (*RFID*) ou le protocole de communication en champ proche (*NFC*), en la posant pour quelques secondes sur un terminal au point de vente ou en l'agitant à quelques centimètres de celui-ci, sans que le Titulaire de Carte n'ait à saisir son code PIN pour autoriser la transaction, dans la limite du montant de transaction autorisé par la Banque ;
- (h) « **CVV** » désigne la valeur de vérification de la Carte figurant au verso de votre Carte, nécessaire pour finaliser toute transaction en ligne ;

Carte De Debit AfrAsia

Termes et Conditions

- (i) « **PIN** » désigne le numéro d'identification personnel qui vous a été attribué ou que vous avez choisi pour l'utilisation de la Carte ;
- (j) « **Bénéficiaire** » désigne toute personne à laquelle de l'argent a été versé ou doit être versé ;
- (k) « **Transaction** » désigne tout retrait en espèces ou paiement réalisé à l'aide de la Carte, ou tout remboursement autorisé découlant de l'utilisation de la Carte permettant de débiter ou de créditer le Compte ;
- (l) « **Visa** » désigne la Visa International Service Association, une société constituée et opérant sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis d'Amérique, dont le siège est situé au 900 Metro Centre Boulevard, Foster City, CA94494, États-Unis d'Amérique ou l'une de ses filiales ;
- (m) « **Protocole 3-D Secure** » désigne une norme internationalement reconnue utilisée pour authentifier le titulaire de Carte lors d'achats en ligne effectués à l'aide de votre Carte, et sera le service en ligne que nous proposons, en collaboration avec Visa, qui utilise des mots de passe personnels ou identifie des informations dans le but de protéger nos détenteurs de cartes de débit contre toute utilisation en ligne non autorisée, tel que modifié, étendu et / ou amélioré de temps à autre.

3. Application et Accord

- (a) Les Titulaires de Carte sont liés par les dispositions des présents termes et conditions.
- (b) Accepter et / ou utiliser la Carte constitue la preuve contraignante et définitive que le Titulaire de la Carte s'engage à respecter cet Accord.

4. Utilisation de la Carte

- (a) Il incombe au Titulaire de la Carte d'activer sa Carte avant de l'utiliser à l'aide des options fournies par la Banque.
- (b) Le Titulaire de la Carte peut utiliser la Carte :
 - (i) Avec ou sans un code PIN (Transaction sans contact), pour payer des biens ou services achetés à tout commerçant qui accepte la Carte (les **Achats**), y compris dans le cadre de transactions en ligne ;
 - (ii) Avec le code PIN pour effectuer des retraits en espèces aux DAB ; et
 - (iii) Pour prendre connaissance du solde de son Compte aux DAB.
- (c) Les paiements réalisés par le Titulaire de la Carte à l'aide de sa Carte et / ou le montant des retraits en espèces seront portés au débit de Compte du Titulaire de la Carte.
- (d) La Banque ne sera pas tenue pour responsable de toute perte ou tout dommage subi en cas de non-acceptation de la Carte par un Bénéficiaire, un commerçant, un terminal de paiement ou un DAB.
- (e) Le Titulaire de la Carte ne peut interrompre ou annuler une transaction. Le Titulaire de la Carte accepte que la Banque ne vérifie pas l'identité de celui ou celle qui a initié la transaction, et si cette personne a été autorisée à réaliser ladite transaction.
- (f) Avant d'utiliser sa Carte, le Titulaire de la Carte s'engage à assurer que les fonds nécessaires sont disponibles au crédit de son Compte pour financer le paiement de toute transaction effectuée à l'aide

Carte De Debit AfrAsia

Termes et Conditions

de la Carte, incluant tout frais de transaction applicable, ou que des dispositions préalables ont été prises auprès de la Banque pour assurer de tels paiements.

- (g) La Carte est strictement personnelle et le Titulaire de la Carte doit prendre les précautions nécessaires pour empêcher toute utilisation non autorisée de la Carte, y compris ne permettre à personne d'autre d'utiliser la Carte.
- (h) Vous ne devez en aucun cas utiliser votre Carte, ou permettre à une autre personne d'utiliser votre Carte, à des fins illégales, incluant l'achat de biens et services interdits par la législation locale applicable à la juridiction du Titulaire de la Carte (« l'**utilisation illégale** »). Le Titulaire de la Carte et / ou tout titulaire de la Carte supplémentaire, tel que mentionné ci-dessous, sont seuls responsables de toute utilisation abusive et / ou illicite de la Carte dans la mesure permise par la loi. Le Banque se dégage de toute responsabilité envers le Titulaire de la Carte ou tout tiers quant à toute perte ou tout dommage qui pourrait être encouru en raison de cette utilisation illégale. Le Titulaire de la Carte accepte d'indemniser la Banque à l'égard de toute perte et / ou tout dommage et / ou tout préjudice subi par la Banque causé par une utilisation illégale.
- (i) La Carte demeure en toute circonstance la propriété de la Banque et doit lui être remise sur demande. La Carte est non-transférable et peut être annulée, récupérée ou invalidée à tout moment et sans avis préalable, conformément aux lois applicables.
- (j) Le Titulaire de la carte accepte la pleine responsabilité de toute transaction associée à l'utilisation de la Carte, en général, et / ou sur les DAB.

5. Cartes principales et supplémentaires

- (a) Une Carte vous est délivrée si une telle demande est acceptée par la Banque et celle-ci est liée au Compte du Titulaire de la Carte. La Banque peut, à sa discrétion, émettre une Carte à l'intention d'un ou de plusieurs titulaires de Carte supplémentaires sur demande écrite du Titulaire de Carte principal.
- (b) La Banque peut, à son entière discrétion, sur demande du Titulaire de carte principal, en sa qualité de tuteur légal et sous réserve que le Titulaire de carte principal fournisse les pièces justificatives pertinentes pouvant être exigées de la Banque, émettre une Carte à un mineur comme titulaire de carte supplémentaire
- (c) Toute transaction réalisée à l'aide de la Carte supplémentaire sera imputée sur le Compte du Titulaire de Carte principal.
- (d) Le Titulaire de Carte principal assume en tout temps la pleine responsabilité de l'utilisation de la Carte par le Titulaire de Carte supplémentaire, au même titre que si la Carte était utilisée par le Titulaire de Carte principal lui-même. En tant que Titulaire de Carte principal, vous serez tenu responsable par la Banque de tout acte et omission et / ou de toute infraction commise par le(s) Titulaire(s) de Carte supplémentaire(s). Vous devez veiller à ce que le(s) Titulaire(s) de Carte(s) supplémentaire(s) respecte(nt) les termes et conditions de l'Accord dans la mesure permise et imputable par la loi. Nonobstant ce qui précède, en tant que titulaire de carte principal et en votre qualité de tuteur légal d'un titulaire de carte supplémentaire mineur, vous devez, à tout moment, protéger la Banque de et contre toutes réclamations, demandes, dommages, pertes, coûts, charges et dépenses résultant de ou en relation avec l'utilisation, l'abus ou l'utilisation illicite de la carte supplémentaire par le titulaire mineur de la carte supplémentaire.
- (e) La Banque pourra annuler la Carte supplémentaire à tout moment sur demande écrite du Titulaire de Carte principal. Le Titulaire de Carte principal devra alors restituer la Carte supplémentaire à cet

effet. L'heure et la date de réception par la Banque de la notification écrite seront définitives et lieront les parties à l'Accord.

- (f) Le fonctionnement des Cartes liées à un Compte joint est régi par les Conditions Générales, telles qu'amendées de temps à autre.

6. Droits de la Banque

- (a) La Banque a le droit, à son entière discrétion, à tout moment, sans avis préalable au Titulaire de compte, d'interdire, d'interrompre, d'annuler, de suspendre ou de résilier l'utilisation de la Carte et / ou des services associés, à tout DAB et / ou sur tout autre appareil à Maurice et / ou à l'étranger. Le Titulaire de la Carte ne pourra nullement tenir la Banque pour responsable à l'égard de toute perte ou tout dommage encouru et / ou subi par le Titulaire de la Carte et / ou le(s) Titulaire(s) de Carte supplémentaire(s), résultant de quelque manière que ce soit d'une telle interdiction, interruption, annulation, suspension ou résiliation de l'utilisation de la Carte et / ou des services associés.
- (b) Nous nous réservons le droit de déduire le montant de tout paiement effectué sur la Carte (ainsi que tout frais applicable) de votre Compte même si au moment où nous effectuons ladite déduction, votre Carte a déjà été annulée, interrompue, suspendue ou résiliée.
- (c) Par souci de sécurité, la Banque a mis en place certaines limites quotidiennes de transaction applicables au retrait d'espèces, aux achats et au commerce électronique, ainsi que des systèmes de détection de fraude afin de réduire les risques de fraude sur votre Carte. Par conséquent, nous pouvons refuser toute transaction effectuée avec la Carte dépassant les limites mentionnées ci-dessus.
- (d) Dans les cas où un code PIN, une valeur CVV ou un OTP (mot de passe à usage unique) est requis pour utiliser la Carte et où les garanties de sécurité nécessaires sont apportées, vous serez tenus pour responsable de la transaction, que vous soyez ou non la personne utilisant la Carte à ce moment-là.
- (e) Vous convenez que les Transactions sans contact peuvent être effectuées sans votre code PIN. Vous serez toujours tenu de payer l'intégralité de la ou des transaction(s) effectuée(s) à l'aide de la Carte en cas de perte ou de vol de celle-ci. Ce n'est qu'à partir du moment où la Banque est informée de la perte ou du vol que prend fin votre responsabilité pour toute transaction réalisée ultérieurement.

7. Validité, Durée et Résiliation de la Carte

- (a) La Carte est valable pour la période qui est mentionnée dessus et ne doit en aucun cas être utilisée au-delà de cette période de validité.
- (b) Vous pouvez interrompre / résilier l'utilisation de la Carte à tout moment en informant la Banque.
- (c) Il incombe au Titulaire de la Carte de détruire et / ou de veiller à la destruction de la Carte à la fin de la période de validité de la Carte ou à la résiliation du contrat de la Carte, quelle qu'en soit la première éventualité.
- (d) La Banque vous enverra une Carte de remplacement si votre Carte est égarée, volée, endommagée ou au moment du renouvellement.
- (e) La Banque peut, à son entière discrétion, suspendre ou résilier la Carte, avec ou sans avis préalable au Titulaire de la Carte. Le Titulaire de la Carte doit, en cas de suspension ou de résiliation, cesser d'utiliser la Carte à compter de la date de suspension ou de résiliation et restituer la Carte à la Banque au plus tôt. Le Titulaire de la Carte sera passible de poursuites s'il continue à faire usage de sa Carte après une telle suspension ou résiliation.

Carte De Debit AfrAsia

Termes et Conditions

- (g) La Carte doit être détruite par le Titulaire de la Carte de la manière prévue à la clause 7 (c) ci-dessus en cas d'annulation, de suspension ou d'invalidation ou si elle n'est plus requise par le Titulaire de la Carte.
- (h) Les termes et conditions applicables demeurent pleinement en vigueur si et dans la mesure où toute Transaction est effectuée mais non encore débitée du Compte avant résiliation.
- (i) La résiliation du présent Accord pour quelque raison que ce soit n'affectera en aucune manière les droits et privilèges afférents à la Banque avant ladite résiliation.
- (j) En cas de décès ou de faillite du Titulaire de la Carte ou de violation de l'une des conditions prévues dans le présent Accord par le Titulaire de la Carte, la Banque est autorisée, outre tout autre recours à sa disposition, à prendre les mesures nécessaires pour arrêter toute opération associée à la / aux Carte(s) et interdire la / les Carte(s).

8. Caractéristiques de la Carte

- (a) La Banque peut, à sa discrétion, travailler avec divers prestataires de services, afin de proposer certains avantages dont bénéficieront les Titulaires de Cartes tels qu'une assurance voyage. La Banque ne garantit pas l'efficacité de ces services qui sont offerts par les prestataires. En cas de litige, le Titulaire de la Carte devra s'adresser directement au prestataire de services concerné car la Banque ne sera en aucune façon tenue pour responsable.
- (b) Les détails de ces caractéristiques et avantages, ainsi que les termes et conditions applicables par ces prestataires de services sont disponibles sur notre site internet.
- (c) La Banque se réserve le droit de revoir les caractéristiques et avantages liés aux Cartes à tout moment pendant la durée du présent Accord sans vous en informer au préalable. Nous pouvons modifier ou annuler ces caractéristiques et avantages à tout moment sans vous en informer. La Banque décline toute responsabilité vis-à-vis du Titulaire de la Carte en cas de modification et / ou de résiliation de toute caractéristique et / ou de tout avantage prévu(e) à la présente clause.
- (d) La Banque peut fournir des facilités d'assurance de voyage au Titulaire de la Carte, sous réserve :
 - (i) D'un règlement de la valeur totale des billets de voyage, par le Titulaire de la Carte, à l'aide de la Carte ;
 - (ii) Que cette assurance voyage soit régie par la police d'assurance voyage disponible sur le site internet de la Banque.
- (e) Le Titulaire de la Carte assume pleinement la responsabilité de s'assurer que cette police d'assurance voyage couvre de manière adéquate son déplacement. La Banque décline toute responsabilité découlant de et /ou associée à l'utilisation de la police d'assurance voyage ainsi fournie

9. Protection de la Carte

- (a) Il vous incombe de prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher que la Carte et les informations de sécurité associées à la Carte ne soient utilisées de manière frauduleuse.

Ces précautions incluent, sans s'y limiter :

- (i) de signer la Carte dès réception et de respecter toute consigne de sécurité fournie ;

Carte De Debit AfrAsia

Termes et Conditions

- (ii) d'assurer la protection de la Carte et des informations de sécurité associées à la Carte, en tout temps ;
 - (iii) de ne permettre à personne d'autre de disposer de ou d'utiliser la Carte ;
 - (iv) de détruire toute notification dans laquelle figurent les informations de sécurité associées à la Carte ;
 - (v) de ne pas écrire les informations de sécurité associées à la Carte, ni de les divulguer à quiconque, y compris aux autorités compétentes et / ou aux employés de la Banque ;
 - (vi) de ne pas utiliser comme informations de sécurité pour la Carte des chiffres figurant dans la date de naissance, le numéro de passeport, le numéro de téléphone ou sur la carte d'identité ou le permis de conduire du Titulaire de la Carte ;
 - (vii) de ne pas altérer la Carte de quelque manière que ce soit ;
 - (viii) de contacter la Banque pour tout problème découlant de l'utilisation de la Carte à un terminal au point de vente. Dans ces circonstances, nous pourrions divulguer à l'organisation qui fournit le terminal au point de vente toute information que nous jugeons nécessaire pour résoudre un tel problème ;
 - (ix) de conserver les relevés de Carte en lieu sûr et disposer de ces relevés avec soin.
- (b) En cas de perte ou de vol de la Carte, vous devez immédiatement bloquer votre Carte sur notre application mobile AfrAsia Cards. Vous pouvez ensuite nous contacter pour le remplacement de la Carte.
- (c) Si la Carte est retrouvée après que la Banque n'ait été informée de sa perte ou de son vol, le Titulaire de la Carte ne l'utilisera plus et la détruira conformément à la clause 7 (c) ci-dessus.
- (d) Il est possible que le commerçant vous demande de vérifier un achat en ligne en utilisant le protocole *3-D Secure* pour votre sécurité et pour atténuer le risque de fraude à la carte. Toutes les cartes d'AfrAsia Bank Limited sont inscrites au service *3-D Secure* et vous acceptez par la présente le fait que le service *3-D Secure* peut potentiellement vous empêcher de réaliser un achat en ligne. Il est possible que l'on vous demande d'authentifier votre ou vos transaction(s) de commerce électronique à l'aide de mots de passe personnels ou d'informations relatives à l'identité telles qu'un OTP (mot de passe à usage unique).
- (e) La Banque ne garantit pas la disponibilité systématique du service *3-D Secure* et ne sera pas tenue responsable de tout dommage résultant d'une panne ou d'une interruption du système (incluant les périodes de maintenance nécessaires).
- (f) La Banque se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance de la technologie *3-D Secure*, y compris en cas de dommage résultant d'un dysfonctionnement ou d'une interruption des réseaux de communication (internet, téléphonie mobile) et de tout autre événement indépendant de sa volonté.

10. Frais

- (a) Le Titulaire de la Carte règlera les frais d'adhésion annuels applicable, comme mentionnés dans notre guide tarifaire, (disponible sur notre site internet). Les frais d'adhésion annuels seront facturés par la Banque au Titulaire de la Carte, sur une base mensuelle, à commencer de la date d'émission de la Carte jusqu'à la date d'anniversaire de la Carte.

Carte De Debit AfrAsia

Termes et Conditions

- (b) En cas d'annulation de la Carte à l'initiative du Titulaire de la Carte à tout moment avant l'échéance de la date d'anniversaire de la Carte, la Banque est autorisée, à réclamer au Titulaire de la Carte le paiement des frais correspondant aux frais d'adhésions payable à partir de la date d'annulation de la Carte par le Titulaire de la Carte jusqu'à la date d'anniversaire de la Carte.
- (c) Nous pouvons mettre à jour nos frais de temps à autre. Nous vous en informerons par écrit au moins trente (30) jours ouvrables avant la date d'entrée en vigueur des modifications et l'affichage des changements sur le site internet de la Banque.
- (d) En cas d'insuffisance de fonds sur le Compte, la Banque se réserve le droit de refuser toute Transaction.
- (e) En cas d'insuffisance de fonds sur le Compte pour le paiement des commissions, frais et coûts applicables relatifs à la Carte, la Banque est en droit de déduire les montants impayés correspondants des soldes créditeurs de tout autre compte détenu par le Titulaire de la Carte auprès de la Banque, et ce sans préavis.

11. Litiges et réclamations

- (a) En cas d'anomalie constatée concernant les transactions par carte de débit, le Titulaire de la Carte devra en informer la Banque dans les trente (30) jours suivant la date de la Transaction, à défaut de quoi il sera considéré que les Transactions par la Carte sont en règle.
- (b) La Banque est tenue de régler tout montant dû à un commerçant indépendamment de toute réclamation entre, ou de tout litige opposant, le Titulaire de la Carte et le commerçant pour quelque raison que ce soit.
- (c) Tout remboursement accordé par le commerçant sera crédité au compte du Titulaire de la Carte dès réception de celui-ci.
- (d) Toute réclamation concernant des biens ou services achetés avec la Carte sera résolue par le Titulaire de la Carte en traitant directement avec le commerçant concerné.
- (e) Dans le but d'éviter toute ambiguïté, toute réclamation et / ou tout litige que pourrait avoir le Titulaire de la Carte à l'encontre de toute institution financière ou de tout commerçant ne dégagera pas le Titulaire de la Carte de ses obligations et responsabilités à l'égard des Transactions. Le Titulaire s'engage à ne pas impliquer la Banque dans de tels réclamations et / ou litiges ou poursuites judiciaires à l'encontre desdits institutions financières ou commerçants.

12. Paiements en devises étrangères

Concernant les, Le montant des transactions effectuées dans une devise autre que la devise du Compte du Titulaire de la Carte sera converti conformément au taux de change Visa en vigueur et majoré des frais de conversion de devise de la Banque applicables au moment de la Transaction. La somme sera modifiée au moment ou le jour où la transaction sera traitée par Visa. Le montant converti figurera sur le relevé de compte bancaire.

13. Confidentialité

Nous sommes autorisés à divulguer des informations concernant votre Carte ou les Transactions à des tiers, dans les circonstances suivantes, entre autres :

- (i) Aux fins de réalisation des Transactions ;
- (ii) Afin de vérifier l'existence et l'état de votre Carte pour un tiers, tel qu'un commerçant par l'intermédiaire de son organisme acquéreur ;
- (iii) Afin de se conformer aux exigences d'une agence gouvernementale, d'une ordonnance d'un tribunal ou à toute autre obligation juridique de divulgation d'informations ;
- (iv) Avec votre consentement écrit préalable ; où
- (v) À nos employés, auditeurs, sociétés affiliées, prestataires de services ou conseillers, selon les besoins.

14. Modifications

- (a) Le présent Accord et tous ses avenants sont disponibles sur le site internet de la Banque. La Banque informera le Titulaire de la Carte de toute modification importante apportée au présent Accord, au moins trente (30) jours avant l'entrée en vigueur desdites modifications (**Date de prise d'effet**). Le Titulaire de la Carte sera considéré comme ayant consenti à l'Accord modifié dès la première utilisation de sa Carte après la Date de prise d'effet.
- (b) Toutefois, si la modification est liée à des raisons de sécurité, la Banque mettra en œuvre ladite modification sans avis préalable au Titulaire de la Carte.
- (c) Il est de la responsabilité du Titulaire de la Carte de prendre connaissance du présent Accord tel que modifié de temps à autre.

15. Droit applicable et tribunaux compétents

Cet Accord est régi par les lois de la République de Maurice. Les parties se soumettent à la compétence non exclusive des tribunaux de la République de Maurice aux fins de toute procédure judiciaire découlant du, ou en relation avec le, présent Accord ou les transactions prévues par celui-ci.